

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

AGEM

Société à responsabilité limitée au capital de 4 811 600 euros

Siège social : Le creux de Biguet, 07130 TOULAUD

419 392 501 RCS AUBENAS

ACTE DE DECISION DE REDUCTION DE CAPITAL EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2025

LA SOUSSIGNÉE :

Madame Eve TARRISSE-LABROSSE, demeurant à SAINT-PERAY (07130) 355 chemin de Chambaud,

Désignée, suivant acte de désignation d'un représentant de l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE, signé électroniquement les 24 et 27 octobre 2025,

Représentant unique des coindivisaires d'une indivision en propriété consécutive au décès de Monsieur Pierre LABROSSE, détenant 4 811 600 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée AGEM, société à responsabilité limitée au capital de 4 811 600 euros, dont le siège social est sis le creux de Biguet, 07130 TOULAUD, immatriculée au RCS sous le numéro 419.392.501 RCS AUBENAS, (*Acte de désignation ci-annexé*)

A l'effet de représenter les indivisaires en propriété, des 4 811 600 parts sociales composant l'entier capital social de la société AGEM, à l'occasion de toutes décisions des associés de ladite société, quelle qu'en soit la forme (assemblée générale, acte unanime, consultation par correspondance), et quel qu'en soit l'ordre du jour, qu'il soit de nature ordinaire ou extraordinaire.

En présence de Madame Agnès BROTTES, gérante et titulaire de l'usufruit d'1/3 des parts sociales se trouvant dans l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE,

PREND LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Réduction du capital social non motivée par des pertes de 4 811 600 euros à 611 000 euros par rachat de parts sociales par la société AGEM, suivie de leur annulation,
- Modalités de réalisation de la réduction de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ET DECIDE, :

PREMIERE DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, après avoir entendu la Gérante rappeler que le capital de la société s'élève actuellement à 4 811 600 euros divisé en 4 811 600 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et que l'attribution d'actifs et de liquidités à l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE est rendue nécessaire pour permettre le paiement des droits de succession et des droits de partages de l'indivision successorale,

De réduire le capital de 4.200.600 euros, pour le ramener de 4 811 600 euros à 611 000 euros, par voie de rachat de 4.200.600 parts sociales détenues par l'indivision successorale de

Monsieur Pierre LABROSSE, de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, en vue de leur annulation.

DEUXIÈME DÉCISION

Que les 4.200.600 parts sociales sont rachetées par la Société aux indivisaires de l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE, et sont remboursées par attribution en nature d'éléments d'actifs libres de toute sûreté, au prix global de 39 118 947,49 euros, soit environ 9,31271 euros par part sociale, étant précisé que Madame Agnès BROTTES est titulaire de l'usufruit d'1/3 des biens indivis de l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE, conformément aux évaluations de ces actifs attribués en nature réalisées selon les principes comptables français, par le Cabinet d'expertise comptable FORVIS MAZARS, sis Le Forum, 5 Avenue de Verdun, 26000 VALENCE, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Romans sur Isère sous le numéro 341 030 740, sur la base de la situation comptable intermédiaire de la société AGEM au 30 Mai 2025 et actualisé des estimations de valeur vénales des actifs et des soldes de trésorerie en date de ce-jour (*Evaluation et situation comptable intermédiaire de la société AGEM au 30 Mai 2025 ci-annexées*)

Que ces actifs, ainsi qu'il ressort des déclarations des indivisaires, sont libres de toute sûreté, sont attribués en nature, aux indivisaires de l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE, à titre de dation en paiement desdites parts sociales, comme le permet l'article 1342-4 alinéa 2 du code civil :

- La somme en numéraire de 32 106 405,67 euros, provenant des différents actifs financiers appartenant actuellement à la société.

A savoir pour information :

Des sommes présentes sur un comptes liquidités ouvert au nom d'AGEM pour un total de 19.677.463,41 euros.

Un Compte à terme à échéance 11/09/2028 d'un montant de 9.073.999,98 euros ;

Des Parts BP AURA détenues par la SARL AGEM d'un montant de 100.000,00 euros.

Un contrat de capitalisation CINTO CAPI auprès de CNP et Banque Populaire AURA d'un montant de 3.254.942,28 euros.

- Une créance et ses accessoires, détenue sur la **société LES BANQUETS**, société civile immobilière au capital de 25 000 euros, divisé en 500 parts de 50 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 700 rue André Malraux 07500 GUILHERAND-GRANGES, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 428189872 RCS AUBENAS, pour une durée de 99 ans expirant le 02 décembre 2098.
Dont le montant certain, liquide et exigible et inscrit dans nos comptes, s'élève à 52 723,40 euros.
- 255 parts sociales, soit 51 % du capital, de la **société LES BANQUETS**, société civile immobilière au capital de 25 000 euros, divisé en 500 parts de 50 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 700 rue André Malraux 07500 GUILHERAND-GRANGES, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des

sociétés sous le numéro 428189872 RCS AUBENAS, pour une durée de 99 ans expirant le 02 décembre 2098.

Dont la valeur est estimée à 310.927,11 euros.

- 1 part sociale, soit 0,2 % du capital, de la société **SCI LA SAVINE**, société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,2445 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 700 rue André Malraux 07500 GUILHERAND-GRANGES, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 349851816 RCS AUBENAS, pour une durée de 60 ans expirant le 31 mars 2036.

Dont la valeur est estimée à 2.775,69 euros.

- 1 part sociale, soit 0,02 % du capital, de la société **L'INVULNERABLE IMMOBILIER**, société civile immobilière au capital de 3 048,98 euros, divisé en 5 000 parts de 0,609796 euro chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 700 rue André Malraux 07500 GUILHERAND-GRANGES, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 308706944 RCS AUBENAS, pour une durée de 99 ans expirant le 18 décembre 2037.

Dont la valeur est estimée à 514,24 euros.

- 10 000 actions, soit 35,09 % du capital, de la société **COPAS MPA**, société par actions simplifiée au capital de 114 000 euros, divisé en 28 500 actions de 4 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 700 rue André Malraux 07500 GUILHERAND-GRANGES, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 331139055 RCS AUBENAS, pour une durée de 99 ans expirant le 14 septembre 2083.

Dont la valeur est estimée à 930.571,23 euros.

- Une créance et ses accessoires, détenue sur la société **COPAS MPA**, société par actions simplifiée au capital de 114 000 euros, divisé en 28 500 actions de 4 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 700 rue André Malraux 07500 GUILHERAND-GRANGES, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 331139055 RCS AUBENAS, pour une durée de 99 ans expirant le 14 septembre 2083.

Dont le montant certain, liquide et exigible et inscrit dans nos comptes, s'élève à 275.111,17 euros.

- 41 000 actions, soit 11,08 % du capital, de la société **COPAS ASCENSEURS**, société par actions simplifiée au capital de 251 600 euros, divisé en 370 000 actions de 0,68 euro chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 700 rue André Malraux 07500 GUILHERAND-GRANGES, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 434993531 RCS AUBENAS, pour une durée de 50 ans expirant le 14 août 2056.

Dont la valeur est estimée à 708 731,21 euros.

- 2 074 actions, soit 28,64 % du capital, de la société **COPAS**, société par actions simplifiée au capital de 520 820 euros, divisé en 7 242 actions de 210 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé quartier de la Savine 700 rue André Malraux 07500 GUILHERAND-GRANGES, et qui est immatriculée au Registre du commerce

et des sociétés sous le numéro 779458413 RCS AUBENAS, pour une durée de 99 ans expirant le 26 février 2079,
Dont la valeur est estimée à 4 731 187,78 euros.

Que les parts sociales rachetées seront annulées conformément à la loi et aux règlements et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction du capital social.

Que la différence entre le prix d'achat des 4.200.600 parts sociales, soit 39.118.947,49 euros, et la valeur nominale des actions annulées, soit 4.200.600 euros, sera prélevée sur le poste « *Autres réserves* » figurant au bilan de la Société et dont le montant sera diminué d'autant, à savoir de 34 918 347,49 euros.

Que conformément aux dispositions légales, les créanciers disposeront, à compter de la date du dépôt au greffe du Tribunal de commerce de AUBENAS du présent procès-verbal, d'un délai de 30 jours pour former opposition.

Que, conformément à ces mêmes textes les opérations de réduction de capital ne peuvent commencer avant la fin du délai d'opposition des créanciers ni, le cas échéant, avant qu'il n'ait été statué en première instance sur les éventuelles oppositions.

Que la réduction du capital social est autorisée aux conditions visées ci-dessus.

Que lesdites attributions en nature de titres intervenant dans le cadre d'une réduction de capital de société consécutive au rachat par la société de ses propres titres, avec attribution de biens sociaux en contrepartie, y compris en numéraire, et qu'un seul acte est établi pour constater l'opération, celles-ci sont **enregistrées gratuitement** en vertu de l'article 814 C du code général des impôts.

Que tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour réaliser la réduction de capital.

Que la gérance est investie des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre de parts sociales ainsi décidé.

TROISIEME DECISION

Que les articles 6 et 7 des statuts sont en conséquence remplacé par les dispositions ci-après :

« ARTICLE 6 – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL

(Il est ajouté l'alinéa suivant :)

5°- Aux termes d'un acte de décision de réduction de capital du 14 novembre 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 4.200.600 euros, pour être ramené de 4 811 600 euros à 611 000 euros par rachat et annulation de 4.200.600 parts sociales.

ARTICLE 7 - CAPITAL

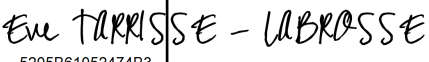
(cet article est remplacé par le suivant :)

Le capital social est fixé 611 000 euros, divisé en 611 000 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées et attribuées à l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE, composée de

première part, à parts égales, de Monsieur Daniel LABROSSE et Madame Eve TARRISSE-LABROSSE (2/3 en pleine propriété et 1/3 en nue-propriété), et de seconde part, Madame Agnès BROTTES (1/3 en usufruit). »

QUATRIEME DÉCISION

De donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités légales de publicité, de signification des attributions, de dépôt et d'enregistrement.

Madame Eve TARRISSE-LABROSSE <i>Représentante de l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE</i> Signé par :  5205B61052474B3...	Madame Agnès BROTTES Gérante Signé par :  21829FA4675C4CE...
--	---

Annexes :

Annexe 1 : Acte de désignation d'un représentant de l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE, signé électroniquement les 24 et 27 octobre 2025

Annexe 2 : Evaluation de la société AGEM et situation comptable intermédiaire 30.05.2025 de la société AGEM

Annexe 3 : Etat des sûretés mobilières de la société AGEM et des sociétés dont les titres sociaux sont attribués

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le Présent Acte a été signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

De convention expresse valant convention sur la preuve (Art. 1368 du Code civil), les Signataires sont convenues de signer électroniquement le présent Acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), les Signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Acte par le service DocuSign (www.docusign.com).

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que la signature électronique du présent document par DocuSign correspond à un degré de fiabilité suffisant pour identifier son signataire et garantir son lien avec le document auquel sa signature est attachée et est établie et conservée de manière à satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que la copie électronique fournie par DocuSign du présent document et de l'ensemble des informations y afférent permet de satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité au sens des dispositions de l'article 1379 du Code civil.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que l'horodatage du présent acte et des signatures électroniques, lui est opposable et que celui-ci fera foi entre elles.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte expressément que la signature électronique du présent document par la plateforme DocuSign et que toute copie électronique ainsi réalisée sera valable et opposable à son égard et à l'égard des autres Signataires.

ANNEXE 1 :

***ACTE DE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE
L'INDIVISION SUCCESSORALE DE MONSIEUR PIERRE
LABROSSE, SIGNE ELECTRONIQUEMENT LES 24 ET 27
OCTOBRE 2025***

AGEM

Société à responsabilité limitée au capital de 4 811 600 euros
Siège social : Le creux de Biguet 07130 TOULAUD
419392501 RCS AUBENAS

ACTE DE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'INDIVISION
SUCCESSORALE DE M. PIERRE LABROSSE,
DE DECISION DE MODIFICATION DES STATUTS, ET
DE NOMINATION D'UN GERANT

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Daniel LABROSSE, demeurant à SZOKOLYA (HONGRIE) UTCA 25 ZRINYI,

Madame Eve TARRISSE-LABROSSE, demeurant à SAINT-PERAY (07130) 355 chemin de Chambaud,

Madame Agnès BROTTES, demeurant à TOULAUD (07130) 140 impasse du Cros,

Agissant en qualité d'héritiers et légataires de Monsieur Pierre LABROSSE, unique associé et gérant, décédé le 30 mai 2025,

Membres à ce titre d'une indivision en propriété et en jouissance consécutive au décès de Monsieur Pierre LABROSSE, détenant 4 811 600 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée AGEM,

Décident de désigner Madame Eve TARRISSE-LABROSSE, demeurant à SAINT-PERAY (07130) 355 chemin de Chambaud, à l'effet de représenter les indivisaires en propriété et en jouissance, des 4 811 600 parts sociales composant l'entier capital social de la société AGEM, société à responsabilité limitée au capital de 4 811 600 euros, dont le siège social est le creux de Biguet 07130 TOULAUD, immatriculée au RCS sous le numéro 419392501 RCS AUBENAS, à l'occasion de toutes décisions des associés de ladite société, quelle qu'en soit la forme (assemblée générale, acte unanime, consultation par correspondance), et quel qu'en soit l'ordre du jour, qu'il soit de nature ordinaire ou extraordinaire.

A CE TITRE
LA SOUSSIGNÉE :

Madame Eve TARRISSE-LABROSSE, demeurant à SAINT-PERAY (07130) 355 chemin de Chambaud,

Désignée ci-avant représentant unique des coindivisaires,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 16 des statuts :

PREMIÈRE DÉCISION

De constater, conformément aux dispositions de l'acte de notoriété dressé par Maître Alexandre THUREL, Notaire à LYON, le 28 juillet 2025,

Que Monsieur Pierre LABROSSE a laissé pour lui succéder, à défaut d'enfants ou de descendants d'eux, à défaut de ses père et mère, à défaut d'autres frères et sœurs ou descendants d'eux :

Ses héritiers :

- Monsieur Daniel LABROSSE, demeurant à SZOKOLYA (HONGRIE) UTCA 25 ZRINYI, né à VALENCE (26000) le 24 août 1963,

- Madame Eve TARRISSE-LABROSSE, demeurant à SAINT-PERAY (07130) 355 chemin de Chambaud, née à VALENCE (26000) le 2 décembre 1959.

Son frère et sa sœur, issus comme le défunt de l'union de Monsieur Joseph LABROSSE et de Madame Simonne PLANCHIER,

Observation étant ici faite qu'était également issu de l'union de Monsieur Joseph LABROSSE et de Madame Simonne PLANCHIER, Monsieur Guy LABROSSE, ce dernier ayant été exhérité aux termes d'un testament olographe en date du 8 novembre 2011.

Le légataire particulier :

- Madame Agnès BROTTES, demeurant à TOULAUD (07130) 140 impasse du Cros, née à VERNOUX-EN-VIVARAIS (07240) le 5 mars 1960.

Que les 4 811 600 parts sociales détenues jusqu'alors par Monsieur Pierre LABROSSE sont désormais la propriété indivise des deux héritiers de Monsieur Pierre LABROSSE, à savoir Monsieur Daniel LABROSSE et Madame Eve TARRISSE-LABROSSE, outre l'indivision en jouissance sur 100 % des parts sociales, avec Madame Agnès BROTTES à hauteur d'un tiers des parts sociales d'une part, et Monsieur Daniel LABROSSE et Madame Eve TARRISSE-LABROSSE à hauteur de 66 % des parts sociales, d'autre part.

DEUXIÈME DÉCISION

Que l'article 7 des statuts est en conséquence remplacé par les dispositions ci-après :

« ARTICLE 7 - CAPITAL

(cet article est remplacé par le suivant :)

Le capital social est fixé à 4 811 600 euros, divisé en 4 811 600 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées et attribuées à l'indivision successorale de Monsieur Pierre LABROSSE, composée de première part, à parts égales, de Monsieur Daniel LABROSSE et Madame Eve TARRISSE-LABROSSE (2/3 en pleine propriété et 1/3 en nue-propriété), et de seconde part, Madame Agnès BROTTES (1/3 en usufruit).

TROISIEME DECISION

De nommer en qualité de nouveau gérant :

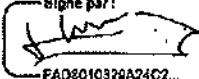
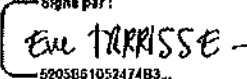
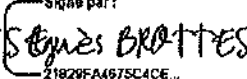
Madame Agnès BROTTES,
demeurant 140 impasse du Cros 07130 TOULAUD,
née à VERNOUX-EN-VIVARAIS (07240) le 5 mars 1960
pour une durée illimitée.

Madame Agnès BROTTES exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Agnès BROTTES déclare qu'elle accepte les fonctions de gérant et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

QUATRIEME DECISION

De donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à Szamolya. Le 27 octobre 2025 Daniel LABROSSE Signé par :  FAD8010320A24C2...	Fait à guilherand granges Le 24 octobre 2025 Eve TARRISSE-LABROSSE Signé par :  5205B61052474B3...	Fait à Toulard.... Le 24 octobre 2025 Agnès BROTTES « J'accepte les fonctions de gérant » Signé par :  21829FAA675C4CE...
---	--	---

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le Présent Acte a été signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°916/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

De convention expresse valant convention sur la preuve (Art. 1368 du Code civil), les Signataires sont convenues de signer électroniquement le présent Acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), les Signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Acte par le service DocuSign (www.docusign.com).

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que la signature électronique du présent document par DocuSign correspond à un degré de fiabilité suffisant pour identifier son signataire et garantir son lien avec le document auquel sa signature est attachée et est établie et conservée de manière à satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que la copie électronique fournie par DocuSign du présent document et de l'ensemble des informations y afférentes permet de satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité au sens des dispositions de l'article 1379 du Code civil.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que l'horodatage du présent acte et des signatures électroniques, lui est opposable et que celui-ci fera foi entre elles.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte expressément que la signature électronique du présent document par la plateforme DocuSign et que toute copie électronique ainsi réalisée sera valable et opposable à son égard et à l'égard des autres Signataires.

ANNEXE 2 :
EVALUATION DE LA SOCIETE AGEM ET SITUATION
COMPTABLE INTERMEDIAIRE 30.05.2025 DE LA SOCIETE
AGEM

Situation intermédiaire

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025



AGEM

CREUX DE BIGUET
07130 TOULAUD
SIRET 41939250100013

forv/s
mazars

AGEM

Situation intermédiaire

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025 (Situation)

Sommaire

1	Comptes de situation	3
1.1	(Sit. int.)Actif	4
1.2	(Sit. int.)Passif	5
1.3	(Sit. int.)Compte de résultat	6
2	Comptes de situation détaillés	7
2.1	(Sit. int.)Actif (Détail)	8
2.2	(Sit. int.)Passif (Détail)	10
2.3	(Sit. int.)Compte de résultat (Détail)	12

Comptes de situation

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025

AGEM

(Sit. int.)Actif

TABLEAUX ERRONES N

Actif		Au 30/05/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	548	548		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	548	548		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels	11 408	5 008	6 400	6 400
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	11 408	5 008	6 400	6 400
	Immobilisations financières				
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	4 912 385	2 000	4 910 385	4 912 385
	Créances rattachées à des participations				290 360
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	103 530		103 530	102 200
	TOTAL	5 015 915	2 000	5 013 915	5 304 945
Total de l'actif immobilisé		5 027 872	7 556	5 020 315	5 311 345
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	44 550		44 550	29 538
	Autres créances	6 691 683	48 801	6 642 882	6 479 003
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	6 736 233	48 801	6 687 432	6 508 541
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	28 800 000		28 800 000	28 800 000
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 452 539		1 452 539	991 528
	TOTAL	30 252 539		30 252 539	29 791 528
Charges constatées d'avance		1 256		1 256	1 064
Total de l'actif circulant		36 990 030	48 801	36 941 228	36 301 135
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		42 017 902	56 358	41 961 543	41 612 480

AGEM
(Sit. int.)Passif

Passif		Au 30/05/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 4 811 600)	4 811 600	4 811 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	72 500	72 500
	Réserves statutaires	29 957 888	29 957 888
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en Instance d'affectation	6 383 963	
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	296 137	6 383 963
	Situation nette avant répartition	41 522 089	41 225 952
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	715	412
	Total	41 522 804	41 226 364
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	20
	Emprunts et dettes financières divers	362 243	255 770
	Total	362 256	255 790
	Avances et acomptes reçus sur commandes		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 293	7 945
	Dettes fiscales et sociales	56 226	114 379
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 000	8 000
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	76 520	130 325
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	438 776	386 115
	Écart de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	41 961 581	41 612 480
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
Observations : Evaluation des stocks Calcul des amortissements Calcul des provisions			

Édité : à partir de: L000 V5.34.1

AGEM

(Sit. int.) Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 30/05/2025 5 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	56 465		56 465	360 903
	Chiffre d'affaires net	56 465		56 465	360 903
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits			1	217
Total				56 467	361 121
Charges d'exploitation	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes			11 624	27 633
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 720	2 596
	Salaires et traitements			103 986	170 886
	Charges sociales			56	99
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges	amortissements provisions		
	Autres charges			5	6
Total				118 394	201 223
Résultat d'exploitation			A	-61 926	159 897
Opér. com- mun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations			90 449	5 639 367
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			441 709	1 053 701
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				532 158	6 693 069
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			50 801	
	Intérêts et charges assimilées			3 801	26 428
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				54 603	26 428
Résultat financier			D	477 555	6 666 640
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)			E	415 628	6 826 538
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				
	Reprises sur provisions et transferts de charge				
	Total				
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			302	412
	Total			302	412
Résultat exceptionnel			F	-302	-412
Participation des salariés aux résultats			G		
Impôt sur les bénéfices			H	119 189	442 162
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)				296 137	6 383 963

Edité : à partir de Lignes V5.04.1

Comptes de situation détaillés

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025

AGEM

(Sit. int.)Actif (Détail)

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025 (Situation)

Bilan Actif	30/05/2025	31/12/2024	%
Concessions, brevets et droits sim.	548,70	548,70	
20500000 Logiciels	548,70	548,70	
Amort. prov. concessions, brevets, droits sim.	-548,70	-548,70	
28050000 Amortis. logiciels	-548,70	-548,70	
Total Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	NS
Autres immobilisations corporelles	11 408,22	11 408,22	
21820000 Matériel transport	787,02	787,02	
21830000 Matériel de bureau et informatique	4 221,20	4 221,20	
21840000 Oeuvre d'art	6 400,00	6 400,00	
Amort. prov. autres immob. corporelles	-5 008,22	-5 008,22	
28182000 Amort. mat. transport	-787,02	-787,02	
28183000 Amortis. matér. bureau et informat.	-4 221,20	-4 221,20	
Total Immobilisations corporelles	6 400,00	6 400,00	
Autres participations	4 912 385,30	4 912 385,30	
26119300 Tp sci la savine	15,24	15,24	
26119400 Tp sci l'invulnérable	0,61	0,61	
26120000 Titres sci les banquets	12 750,00	12 750,00	
26130000 Tp copas	4 618 134,00	4 618 134,00	
26131000 Frais sur acquisitions de TP COPAS	3 685,45	3 685,45	
26150000 Titres sci astre	4 500,00	4 500,00	
26160000 Tp copas escenseurs	27 880,00	27 880,00	
26170000 Tp anatolie	1 600,00	1 600,00	
26180000 Tp copas mpa	203 300,00	203 300,00	
26191000 Tp sci 3mb	520,00	520,00	
26192000 Tp labaz	10 000,00	10 000,00	
26193000 TP Les Compagnons	30 000,00	30 000,00	
Prov. autres participations	-2 000,00	0,00	NS
29610000 Dépréciation titres participation	-2 000,00	0,00	NS
Créances ratt. participations	0,00	290 360,00	-100
26713000 Créances ratt copas	0,00	290 360,00	-100
Autres immobilisations financières	103 530,00	102 206,00	1.3
27610000 Parts sociales bp	100 000,00	100 000,00	
27880000 Intérêts courus /parts sociales	3 530,00	2 206,00	60.45
Total Immobilisations financières	5 013 915,30	5 304 945,30	-5.49
TOTAL Actif immobilisé	5 020 315,30	5 311 345,30	-5.48
Clients et comptes rattachés	44 550,07	29 538,04	50.82
41110000 CLIENTS	10 800,00	0,00	NS
41810000 CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	33 750,07	29 538,04	14.28
Autres créances	6 691 683,77	6 479 003,91	3.28
44400000 Impôts sur les bénéfices	0,00	15 908,00	-100
44586000 Tva s/ far	1 795,56	743,34	141.55
45530000 C/ct sci les banquets	52 081,51	50 792,34	2.54
45540000 C/ct copas	5 559 810,00	5 463 818,03	1.76

AGEM
(Sit. int.)Actif (Détail)

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025 (Situation)

Bilan Actif	30/05/2025	31/12/2024	%
45545000 C/ct copas mpa	269 027,70	260 803,49	3.15
45560000 C/ct sci astre	337 353,31	280 239,45	20.38
45566000 C/ct sci 3mb	231 911,58	231 911,58	
45567000 C/ct labaz	48 603,92	47 783,66	1.72
45568000 C/ct anatolie	55 427,87	55 427,87	
45587000 Associés intérêts à recevoir	135 672,32	71 576,15	89.55
Prov. autres créances	-48 801,64	0,00	NS
49650000 Dépréciation c/ct	-48 801,64	0,00	NS
Total Créances	6 687 432,20	6 508 541,95	2.75
Valeurs mobilières de placement	28 890 000,00	28 890 000,00	
50810000 Dat bpa	19 200 000,00	19 200 000,00	
50811000 Dat ca	6 600 000,00	6 600 000,00	
50820000 Cnp patrimoine	3 090 000,00	3 090 000,00	
Disponibilités	1 452 539,77	991 528,89	46.49
51220000 Crédit agricole	132 682,32	158 153,11	-16.11
51230000 Banque populaire	352 380,45	129 766,15	171.55
518870000 Intérêts à recevoir	967 477,00	703 609,63	37.5
Total Divers	30 252 539,77	29 791 528,89	1.55
Charges constatées d'avance	1 256,51	1 064,44	18.04
48600000 Charges constatées d'avance	1 256,51	1 064,44	18.04
Total Actif circulant	36 941 228,48	36 301 135,28	1.76
TOTAL ACTIF	41 961 543,78	41 612 480,58	0.84

AGEM

(Sit. int.) Passif (Détail)

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025 (Situation)

Bilan Passif	30/05/2025	31/12/2024	%
Capital	4 811 600,00	4 811 600,00	
10130000 Capital social	4 811 600,00	4 811 600,00	
Réserve légale	72 500,00	72 500,00	
10611000 Réserve légale	72 500,00	72 500,00	
Réserves statutaires ou contractuelles	29 957 888,45	29 957 888,45	
10630000 Autres réserves	29 957 888,45	29 957 888,45	
Résultats antérieurs en instance d'affectation	6 383 963,64	0,00	NS
12000000 Bénéfice	6 383 963,64	0,00	NS
Résultat de l'exercice	296 137,03	6 383 963,64	-95.36
Résultat de l'exercice	296 137,03	6 383 963,64	-95.36
Provisions réglementées	715,76	412,85	73.37
14500000 Amortissements dérogatoires	715,76	412,85	73.37
Capitaux propres	41 522 804,88	41 226 364,94	0.72
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	13,00	20,00	-35
51860000 Banque, agios à payer	13,00	20,00	-35
Emprunts et dettes financières divers	362 243,29	255 770,16	41.63
45510000 C/ct pierre labrosse	355 081,44	249 341,77	42.41
45580000 Associés - intérêts courus sur comptes courants	7 161,85	0,00	NS
45881000 Associés, intérêts à payer	0,00	6 428,39	-100
Emprunts et dettes assimilées	362 256,29	255 790,16	41.62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 293,91	7 945,58	54.73
40110000 FOURNISSEURS	1 400,55	3 485,54	-59.82
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	10 893,36	4 460,04	144.24
Dettes fiscales et sociales	56 226,26	114 379,90	-50.84
42100000 Personnel - rémunérations dues	1 249,00	1 249,00	
42820000 Provision rémunération	0,00	72 000,00	-100
42821000 Provision pour congés à payer	2 144,76	3 350,40	-35.98
43100000 Sécurité sociale	332,37	331,50	0.26
43703000 Retraite klesia	72,26	72,26	
43820000 Charges sociales s/congés à payer	69,49	55,28	25.71
43860000 Org soc charges à payer	27 760,00	97,00	NS
44210000 Prélèvements à la source (ir)	177,32	177,32	
44400000 Impôts sur les bénéfices	6 689,00	0,00	NS
44568000 Tva déductible s/abs	285,70	744,70	-61.84
44571000 Tva collectée 20%	2 520,13	720,47	249.79
44580000 TVA A REGULARISER	3 981,00	3 981,00	
44587000 Tva sur fae	5 620,47	4 923,01	14.17
44860000 Etat charges à payer	5 296,66	25 658,82	-80.13
44861000 Ta part écoles à payer	8,10	19,14	-57.88
Dettes sur Immob. et comptes rattachés	8 000,00	8 000,00	
28900000 Verst.restant à effect.s/ill.n/ill.b.	8 000,00	8 000,00	
Dettes	76 520,17	130 325,48	-41.29

(Sit. int.) Passif (Détail)

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025 (Situation)

Bilan Passif	30/05/2025	31/12/2024	%
Dettes et produits constatés d'avance	438 776,46	386 115,64	13.64
Total du Passif	41 961 581,34	41 612 480,58	0.84

AGEM

(Sit. int.) Compte de résultat (Détail)

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025 (Situation)

Compte de résultat	30/05/2025	31/12/2024	%
Production vendue (services)	56 465,59	360 903,61	-84.35
70610000 Prestations copas	31 500,00	304 000,00	-89.64
70630000 Prestations copas mpa	24 965,59	56 903,61	-56.13
<i>Chiffre d'affaires net</i>	<i>56 465,59</i>	<i>360 903,61</i>	<i>-84.35</i>
Autres produits d'exploitation	1,60	217,87	-99.27
75800000 Produits divers gestion courante	1,60	217,87	-99.27
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>56 467,19</i>	<i>361 121,48</i>	<i>-84.36</i>
Autres achats et charges externes	11 624,90	27 633,37	-57.93
60614000 Carburant	634,64	3 268,30	-80.58
60640000 Fournitures bureau	0,00	53,68	-100
61320000 Locations	2 000,00	4 800,00	-58.33
61555000 Ent rep mat transport	1 090,47	3 489,50	-68.75
61600000 Assurance axa	573,44	1 264,82	-55.37
62260000 Honoraires	6 199,50	8 035,61	-22.85
62270000 Frais actes	0,00	386,47	-100
62340000 Cadeaux clients	0,00	3 899,62	-100
62570000 Frais missions et réceptions	725,55	1 177,08	-38.36
62600000 Frais affranchissement	0,00	100,23	-100
62620000 Frais internet	248,00	769,56	-67.77
62700000 Frais bancaire	153,30	368,50	-58.4
Impôts, taxes et versements assimilés	2 720,80	2 596,72	4.78
63110000 Taxe sur les salaires	1 670,00	0,00	NS
63120000 Taxe d'apprentissage	61,25	144,70	-57.67
63130000 Formation continue	49,55	117,02	-57.66
63511000 Cei	390,00	934,00	-58.24
63514000 Taxe sur les véhicules de société	550,00	1 322,00	-58.4
63520000 Tva non récupérable	0,00	79,00	-100
Salaires et traitements	103 986,43	170 886,79	-39.15
64110000 Salaires appointements	9 009,20	21 273,28	-57.65
64111000 Congés payés	-1 205,64	264,86	-555.2
64112000 Prime exceptionnelle pouvoir achat	0,00	3 000,00	-100
64120000 Rémunération gérance	30 000,00	72 000,00	-58.33
64130000 Cotisations gérance urssaf	51 208,00	48 716,00	9.62
64150000 Cotisations madelin	9 469,43	7 881,38	20.04
64151000 Cotisation retraite 2ème contrat	0,00	7 362,55	-100
64152000 Cotisation prévoyance compl.	4 034,76	8 893,97	-54.63
64154000 Prévoyance repam mutualia	1 479,68	3 494,75	-57.66
Charges sociales	56,35	99,99	-43.64
64510000 Cotisations à l'urssaf	42,14	93,77	-55.08
64581000 Charges sociales sur cp	14,21	6,22	128.46
Autres charges d'exploitation	5,59	6,86	-18.51
65800000 Charges diverses gestion courante	5,59	6,86	-18.51
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>118 394,07</i>	<i>201 223,73</i>	<i>-41.16</i>
Résultat d'exploitation	-61 926,88	159 897,75	-138.73
Produits financiers de participation	90 449,38	5 639 367,22	-98.4
76110000 Produits de participation	93,00	5 565 469,06	-100
76170000 Intérêts comptes courants	90 356,38	73 898,16	22.27

AGEM

(Sit. int.) Compte de résultat (Détail)

Période du 01/01/2025 au 30/05/2025 (Situation)

Compte de résultat	30/05/2025	31/12/2024	%
Autres intérêts et produits assimilés	441 709,54	1 053 701,91	-58.08
76410000 Revenus des vmp bpa	319 588,00	776 946,58	-58.87
76420000 Revenus des vmp ca	119 885,00	266 422,59	-55
76800000 Intérêts parts sociales	1 330,00	3 200,00	-58.44
76810000 Produits financiers	908,54	7 132,74	-87.29
<i>Produits financiers</i>	<i>532 158,92</i>	<i>6 693 069,13</i>	<i>-92.05</i>
Dotations financières amort. prov.	60 801,64	0,00	NS
68650000 Dot aux provisions pour risques et charges financiers	48 801,64	0,00	NS
68660000 Dotations provision depreciaction immobilisations financieres	2 000,00	0,00	NS
Intérêts et charges assimilées	3 801,46	26 428,39	-85.62
66180000 Intérêts comptes courants	3 801,46	6 428,39	-40.86
66400000 Pertes s/créances liées à particip.	0,00	20 000,00	-100
<i>Charges financières</i>	<i>54 603,10</i>	<i>26 428,39</i>	<i>108.61</i>
Résultat financier	477 555,82	6 666 640,74	-92.84
Résultat courant	415 628,94	6 826 538,49	-93.91
Dotations exceptionnelles amort. prov.	302,91	412,85	-26.63
68725000 Dot. amortissements dérogatoires	302,91	412,85	-26.63
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>302,91</i>	<i>412,85</i>	<i>-26.63</i>
Résultat exceptionnel	-302,91	-412,85	26.63
Impôt sur les bénéfices	119 189,00	442 162,00	-73.04
69500000 Impôt sur les bénéfices	119 189,00	442 162,00	-73.04
Bénéfice ou perte	296 137,03	6 383 963,64	-95.36

Revalorisation de la situation nette d'AGEM

Valorisation EURL AGEM - 30/05/2025

[illegible]

Situation nette AGEM 30/05/2025

Software Agent

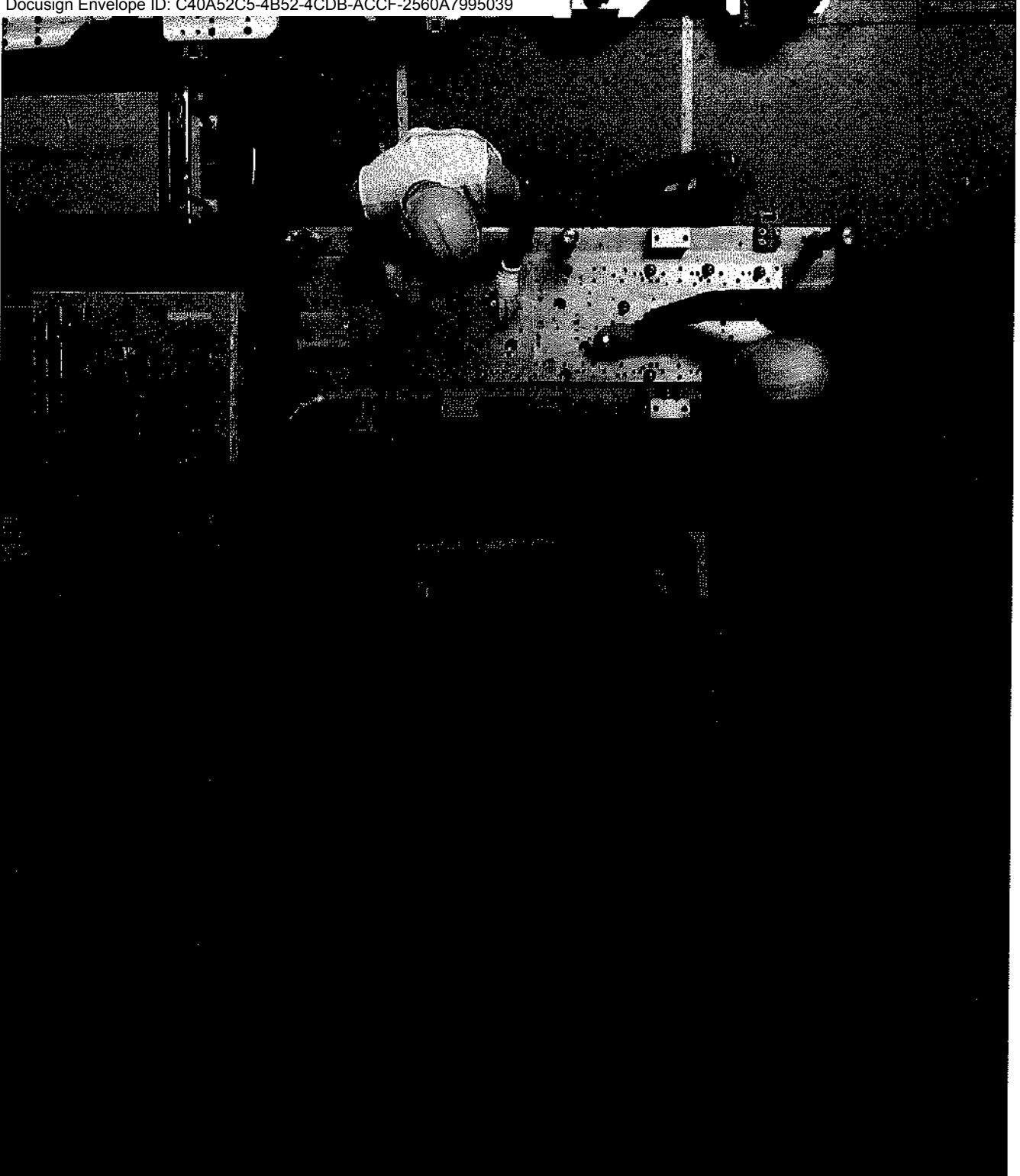
Groupe COPAS

Evaluation des éléments
d'actif financier au
30/06/2025 en K€

Septembre 2025

forv/s
mazars

Confidentiel



Préambule

Périmètre du champ d'intervention

Nos travaux ont été menés uniquement pour votre information dans le contexte de valorisation du Groupe COPAS sur la base de méthodes de valorisation déjà utilisées et admises par les actionnaires du groupe COPAS employées lors des précédentes valorisations du groupe en 2010, 2013, 2018, 2019 et 2023. Nos travaux ne constituent ni un audit ni une revue limitée des comptes de la Société mais relèvent de procédures convenues. En conséquence, nous n'émettons aucune opinion d'audit sur les informations présentées dans les différentes parties de ce document.

Le management de la Société demeure seul responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations qui nous ont été transmises, notre intervention se limitant à porter à votre attention les conclusions factuelles résultant de nos travaux. L'information contenue dans le présent rapport est sélective et présentée en octobre 2025. Nous n'avons pas réalisé d'examen des événements postérieurs à cette date.

Nous n'exprimons aucune opinion sur l'opportunité des transactions envisagées ultérieurement, la décision de réaliser celles-ci demeurant la seule responsabilité des actionnaires de la Société.

Nos conclusions ne constituent en aucun cas des recommandations en la matière.

Organisation de nos travaux

- Nos travaux ont été principalement menés sur la base des informations collectées :
- Dans les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025 et 31 décembre 2024
 - Lors d'échanges avec le management de la Société : Mme Eve Labrosse (Présidente de COPAS) et M. Guillaume Labrosse (dirigeant de la société Copas Ascenseurs)
 - Du reporting analytique de la société Copas Ascenseurs
 - Des informations préparées et/ou communiquées par le management de la Société, notamment des prévisions d'activité

Limitations spécifiques

- L'approche d'une activité normative présentée dans ce document est destinée à présenter une information financière retraitée de certaines transactions non récurrentes ou spécifiques. Cette approche ne repose pas sur un recensement exhaustif des éléments non récurrents ou spécifiques et peut omettre certaines transactions qui auraient été identifiées par une analyse plus approfondie.
- Certaines informations et données reprises dans le présent rapport proviennent d'autres sources que les données comptables ou ont été obtenues sur des bases déclaratives. Il n'a pas toujours été possible d'obtenir une documentation ou de produire des analyses permettant de conforter les données ainsi utilisées.
- Nous n'avons pas rencontré les commissaires aux comptes de la Société et n'avons pas procédé à une revue de leurs documents de travail. Nous avons cependant eu accès à leurs rapports généraux sur la période couverte par nos travaux.
- Nous n'avons pas procédé à des confirmations auprès des tiers (avocats, banques, clients, fournisseurs...).
- La Société ne réalise pas de clôture mensuelle ; ainsi en l'absence de données mensuelles fiables de BFR, nous n'avons pas été en mesure d'analyser la saisonnalité du BFR.

Préambule

Principaux éléments non couverts par nos travaux	
Confirmation par la Société	

Nos travaux n'ont pas couvert les principales problématiques suivantes :

- Revue des aspects stratégiques et commerciaux ;
- Revue des aspects juridiques, fiscaux et sociaux ;
- Réglementation particulière au secteur d'activité ;
- Adéquation et suffisance des couvertures d'assurance ;
- Questions environnementales et risques associés ;
- Contrôle du respect de la réglementation en matière de concurrence et des prix (respect des règles des marchés publics) ;
- Enjeux liés à la propriété intellectuelle ;
- Validation du calcul des engagements de retraites ;
- Revue des systèmes d'information.

Ce document a été soumis en projet en septembre 2025 aux membres du Conseil de Surveillance, qui ont confirmé, en toute bonne foi et au mieux de leur connaissance, l'absence d'erreur ou d'omission significatives ainsi que l'exactitude et la pertinence des informations et affirmations qui nous ont été fournies et qui sont reprises dans ce document.

Plan

- I. Présentation de la société COPAS et de ses filiales
- II. Choix des méthodes de valorisation
- III. Retraitements des éléments financiers et valorisation des sociétés
- IV. Prise en compte des valeurs au niveau de COPAS
- V. Conclusion

01

Présentation de la société COPAS et de ses filiales



Société COPAS

Présentation synthétique

La société COPAS est une société par actions simplifiée au capital de 1.520.820 € dont le siège social est situé à GUILHERAND GRANGES.

Elle exerce une activité de société holding et fournit auprès de ses filiales des prestations administratives, comptables et informatiques dans le cadre de conventions de prestations de services.

Jusqu'en 2022, le groupe était spécialisé sur l'installation complète et l'entretien :

- des portes automatiques et portails,
- système de transport par pneumatique
- d'ascenseurs

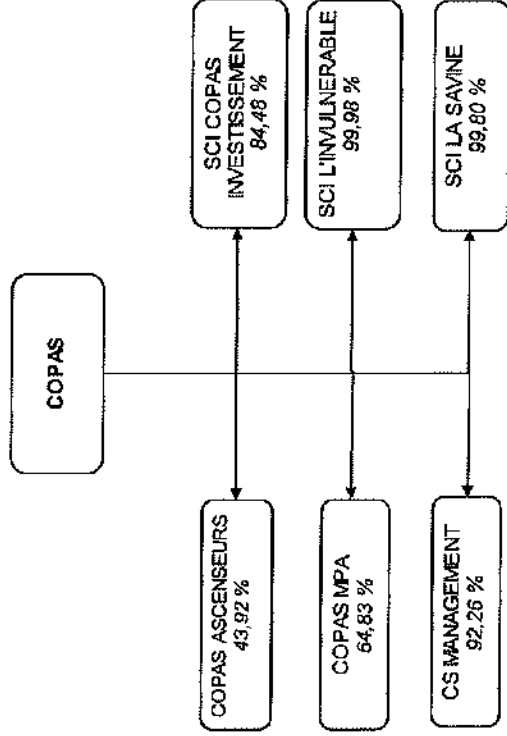
Depuis début 2023 et à la suite de la cession des titres de la société COPAS SYSTEMES et de la cessation de la société SOFA, le groupe n'intervient que dans les secteurs des ascenseurs et des transports par pneumatique.

Par ailleurs, la société COPAS détient des SCI propriétaires d'ensembles immobiliers.

Chiffres clés

En K€	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	1 043	616	474
Résultat d'exploitation	(30)	6	(54)
Résultat net	23 158	1 208	2 174
Capitaux propres	27 549	9 204	10 365

Organigramme



Le pourcentage de détention inscrit en italique correspond à la participation de la société COPAS dans les filiales

Sociétés d'exploitation

COPAS ASCENSEURS

La société COPAS ASCENSEURS est une SAS au capital de 251 K€ dont le siège social est situé à GUILHERAND GRANGES. Elle a été constituée en mars 2001.

Elle intervient dans des travaux d'installations, de modernisation et de maintenance d'ascenseurs, plateformes élévatrices et escaliers dans le secteur de l'habitat collectif (syndics), de l'hôtellerie et de l'industrie ainsi qu'auprès du secteur public (logements et bâtiments administratifs).

COPAS MPA

La société COPAS MPA est une SAS au capital de 114 K€ dont le siège social est situé à GUILHERAND GRANGES. Elle a été constituée en septembre 1984.

Elle intervient dans des travaux d'installations, de modernisation et de maintenance de systèmes complexes de transports par pneumatique essentiellement auprès dans le secteur de la santé (hôpitaux) ainsi qu'auprès de la grande distribution.

Chiffres clés en K€

En K€	Copas Ascenseurs			Copas MPA	
	2025	2024	2025	2024	2024
Chiffre d'affaires	5 354	4 675	2 304		2 292
Résultat d'exploitation	597	558	356		420
Résultat net	382	400	258		266
Capitaux propres	1 698	1 317	1 135		1 134

Sociétés Civiles Immobilières

COPAS INVESTISSEMENTS

La société COPAS INVESTISSEMENT est une société civile immobilière au capital de 13.750,90 € dont le siège social est situé à GUILHERAND GRANGES, 700, rue André Malraux.
Elle donne en location un ensemble immobilier dont elle est propriétaire.

L'INVULNERABLE IMMOBILIER

La société L'INVULNERABLE IMMOBILIER est une société civile immobilière au capital de 3.048,98 € dont le siège social est situé à CALUIRE ET CUIRE, 17, avenue Barthélemy Thimonnier.
Elle donne en location un ensemble immobilier dont elle est propriétaire.

LA SAVINE

La société LA SAVINE est une société civile immobilière au capital de 7.622,45 € dont le siège social est à GUILHERAND GRANGES, 700, rue André Malraux.

Elle donne en location un ensemble immobilier dont elle est propriétaire.

02

Choix des méthodes de valorisation



Choix des méthodes de valorisations

Nous rappellerons que les méthodes valorisation retenues dans la présente étude sont celles qui ont déjà utilisées et admises par les actionnaires du groupe COPAS employées lors des précédentes valorisations du groupe en 2010, 2013, 2018, 2019 et 2023.

Pour les SCI

Les SCI sont chacune propriétaires d'un ou plusieurs ensembles immobiliers qui sont majoritairement donnés en location dans le cadre de baux commerciaux.

Nos travaux n'ont pas consisté en une valorisation des immeubles qui est du ressort d'un expert immobilier, mais ont reposé sur une **approche de rendement** compte tenu de la présence du bail commercial qui ne permet pas d'envisager un changement significatif de l'exploitation des biens (pérennité des loyers, maintien du locataire en place sous peine d'une indemnité d'éviction). Toutefois, afin de tenir compte de certaines situations (location partielle de l'immeuble par exemple), une correction a été apportée sur la valeur de l'immeuble selon les informations du prix de l'immobilier communiquées par la direction. Par ailleurs, à titre de comparaison il a été communiqué des valorisations réalisées en février 2024 et avril 2024 par des agents immobiliers.

Pour la société COPAS MPA

Cette société exerce une activité de mise en place d'installation et accomplissement de travaux de maintenance et de service après-vente. Une certaine récurrence peut être observée sans toutefois être totalement pérenne notamment compte tenu de l'évolution de secteur d'activité en déclin depuis plusieurs années. Dans ces conditions, nous retiendrons les méthodes d'évaluation reposant sur des critères de rentabilité qui seront les suivantes :

- Multiple d'excédent brut d'exploitation ;
- Capacité à rembourser la dette d'acquisition en cas de LBO (leveraged buy-out) ;
- Multiple de résultats.

Pour la société COPAS ASCENSEURS

La particularité de cette activité réside sur l'existence de contrats de maintenance pluriannuels qui apporte une pérennité suffisante à la société. Par ailleurs, lors de nos entretiens avec la direction, il nous a été communiqué une méthode de valorisation reposant sur des multiples d'EBE et des multiples d'années de chiffre d'affaires de contrat de maintenance qui seraient admises par les intervenants du marché lors de transactions intervenants sur ce type de société.

Par conséquent, nous retiendrons une méthode reposant sur des multiples d'EBE et d'années de chiffre d'affaires de maintenance.

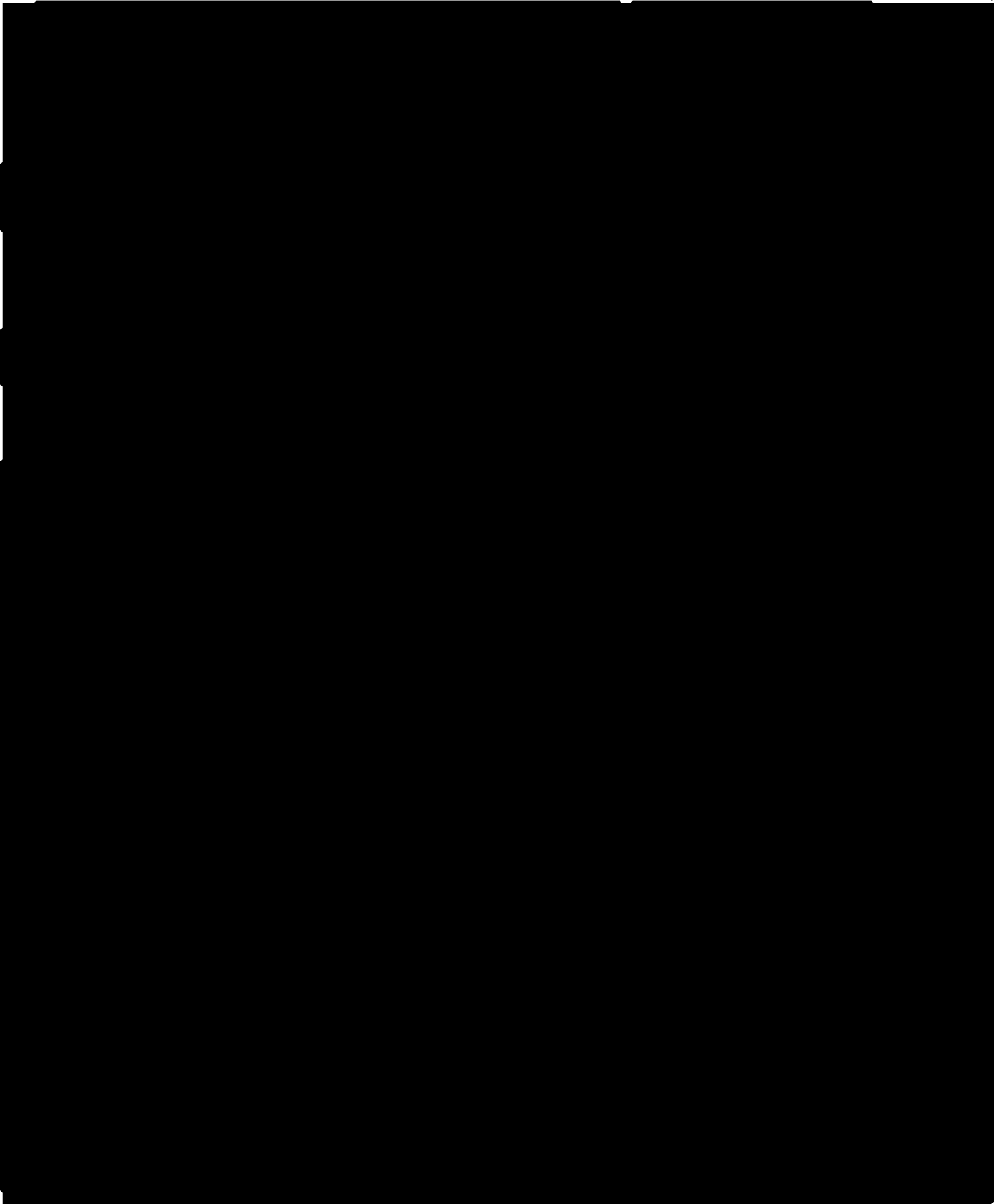
**forv/s
mazars**

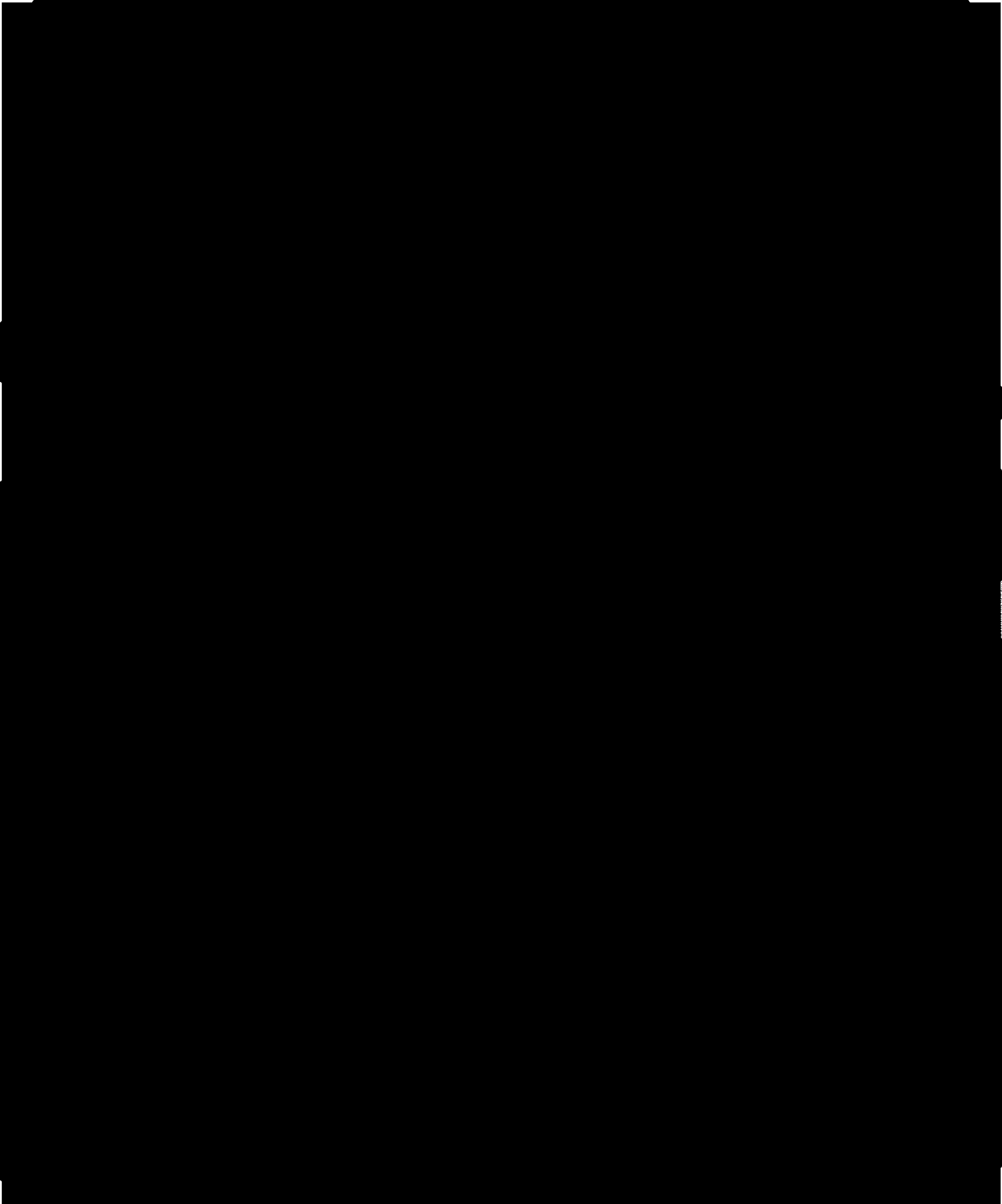


Retraitements des éléments financiers et valorisation des sociétés

03







Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

SCI LA SAVINE

L'application de la méthode historiquement retenue semble conduire à une valeur sous-évaluée par rapport à une valeur de marché compte tenu d'un rapport locatif faible :

Valorisation sur le rendement de l'ensemble immobilier	+ 2.373,8 K€
Loyer année pleine	237,4 K€
Coeff. de valorisation	10 ans
Valorisation immeuble	2.373,8 K€

Dans ces conditions, nous retiendrons une méthode alternative basée sur la multiplication des surfaces construites et des terrains par un prix au m²

Capitaux propres au 31.12.2024	35,2 K€
- Valeur nette figurant à l'actif	-1.896,5 K€
+ Provision pour travaux (travaux en cours)	+ 134,5 K€
+ Bâtiments de Guilhaierand Granges Terrain = 3.800 m² x 700 €/m²	+ 2.660,0 K€
+ Réserve foncière Guilhaierand Granges Terrain = 2.500 m² x 70 €/m²	+ 175,0 K€
= Valorisation de la SCI au 31.12.2024	1.108,2 K€
+/- approche résultat 31.05.2025 (Hors amortissements)	+ 77,3 K€
+/- value LT de Drahi (430 K€ – 200 K€)	+ 230,0 K€
+/- Affectation du résultat intervenue en 2025	- 27,6 K€
= Valorisation de la SCI au 31.05.2025	1.387,9 K€

Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

SCI LA SAVINE

Commentaires

- La provision pour risques & travaux a été reprise
- La valeur de rendement de l'immeuble obtenue est à mettre en regard d'une valorisation intrinsèque de l'immeuble et des terrains
- La participation dans la SCI LT de Drahi dans laquelle est hébergé l'ensemble immobilier situé à Cruas a été cédée au 04/2025 avec une plus-value de 246 K€
- Comme pour la SCI L'INVULNERABLE, il a été pris en compte dans le cadre de la valorisation de la société COPAS l'affectation du résultat 2024 intervenue en 2025
- La valeur de l'immeuble déclaré à l'IFI 2025 s'élève à 2.850 K€
- Une estimation des immeubles a été réalisé par le cabinet Arthur Loyd pour un montant de 2.292 K€ pour le bâtiment et 336 K€ pour le terrain, soit un total de 2.628 K€. Une autre estimation réalisée par le cabinet CBRE Axife présente une valeur comprise entre 2.838 K€ et 2,868 K€

Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

COPAS MPA

Dans un premier temps, des retraitements seront réalisés sur les capitaux propres puis une valorisation du fonds de commerce sera approchée, la combinaison de ces deux critères permettra de déterminer une valorisation de la société.

Les retraitements des capitaux propres portent sur des éléments d'actifs inscrits en comptabilité à une valeur historique et qu'il convient d'actualiser (fonds de commerce, titres de participations) et à des dettes latentes non comptabilisées (engagements de départs à la retraite).

Au cours de nos travaux, il n'a pas été identifié d'autres éléments significatifs qui ne présentaient pas un caractère courant ou qui ne traduisaient pas correctement la performance d'exploitation de la société (présence de rémunération non normative par exemple). Par conséquent, aucun retraitement n'est apporté sur le compte de résultat des sociétés :

Approche selon le multiple d'EBE

En K€	30.06.25	30.06.24	30.06.23
EBE selon états financiers	331,6	450,0	474,3
Correctifs			
- participation / intéressement des salariés	-38,1	-92,0	-101,5
+ transferts de charges affectant l'EBE	1,4	1,4	1,7
- pertes sur créances irrécouvrables	0,0	-1,1	-5,4
+ crédit bail mobilier	55,2	27,6	28,6
EBE retraité	350,1	386,0	397,8
EBE moyen pondéré (3,2,1)	370,0		
Coefficient d'EBE	5,0		
Valeur	1 850,2		

Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

COPAS MPA

Approche selon le multiple de résultat net

En K€	30.06.25	30.06.24	30.06.23
Résultat selon états financiers	258,0	265,5	295,5
Résultat moyen pondéré (3,2,1)	266,8		
Coefficient de résultat	6,0		
Valeur	1 600,7		

Approche selon la capacité à rembourser un emprunt

En K€	30.06.25	30.06.24	30.06.23
Résultat selon états financiers	258,0	265,5	295,5
Dotations aux amortissements	8,6	15,3	11,3
CAF simplifiée	266,6	280,8	306,8
CAF simplifiée moyenne pondérée (3,2,1)	278,1		
Correspondant à un emprunt de	1 668,3		

Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

COPAS MPA

Capitaux propres + approches valorisation du fonds

En K€ 30.06.25

Capitaux propres au 30.06.2025	1 135,2
- fonds de commerce inscrit à l'actif	-56,0
- engagements de crédit-bail	-113,3
- engagements retraite	-27,0
+ économie d'IS sur engagements retraite	6,7
= Capitaux propres retraités au 30.06.2025	945,7

CP + multiple d'EBE	2 795,9
CP + multiple de résultats	2 546,4
CP + capacité de remboursement	2 614,0

Moyenne des méthodes 2 652,1

Commentaires

- Cette valorisation peut paraître élevée compte tenu de l'évolution du secteur d'activité et de la tendance de fonds du marché du transport par pneumatique qui est en déclin depuis plusieurs années
- Dans ce contexte, les coefficients retenus tant pour l'EBE (5) que pour le résultat (6) paraissent-ils encore opportuns ?
- Le poids du premier client dans le portfolio de 53% (soit 1.728 K€ sur 3.235 K€) n'est-il pas de nature à conduire à la prudence sur le montant des multiples ?
- Pour rappel, la valorisation établie en 2023 s'établissait à 2,8 M€

Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

COPAS ASCENSEURS

Dans un premier temps, des retraitements seront réalisés sur les capitaux propres puis une valorisation du fonds de commerce sera approchée, la combinaison de ces deux critères permettra de déterminer une valorisation de la société.

Les retraitements des capitaux propres portent sur des éléments d'actifs inscrits en comptabilité à une valeur historique et qu'il convient d'actualiser (fonds de commerce, titres de participations) et à des dettes latentes non comptabilisées (engagements de départs à la retraite).

Au cours de nos travaux, il n'a pas été identifié d'autres éléments significatifs qui ne présentaient pas un caractère courant ou qui ne traduisaient pas correctement la performance d'exploitation de la société (présence de rémunération non normative par exemple). Par conséquent, aucun retraitement n'est apporté sur le compte de résultat des sociétés :

Approche selon le multiple d'EBE

En K€	30.06.25	30.06.24	30.06.23
EBE selon états financiers	677,2	536,0	615,7
Correctifs			
- participation / intéressement des salariés	-121,4	-113,7	-105,2
+ transferts de charges affectant l'EBE	51,0	61,4	29,5
- pertes sur créances irrécouvrables	0,0	-5,2	-0,4
+ crédit bail mobilier	0,4	16,5	19,2
EBE retraité	607,2	495,0	558,7
EBE moyen pondéré (3,2,1)	561,7		
Coefficient d'EBE	9,0		
Valeur	5 055,4		

Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

COPAS ASCENSEURS

Approche selon le multiple de CA maintenance

En K€	30.06.25	30.06.24
CA sur parc maintenance	2 161,0	2 053,0
Total CA récurrent	2 161,0	2 053,0
Moyenne pondérée (2,1)	2 125,0	
Multiple de valorisation	2,5	
Valeur	5 312,5	

Capitaux propres + approches valorisation du fonds

En K€	30.06.25
Capitaux propres au 30.06.2025	1 698,5
- fonds de commerce inscrit à l'actif	-387,7
- engagements de crédit-bail	-21,6
- engagements retraite	-103,1
+ économie d'IS sur engagements retraite	25,8
= Capitaux propres retraités au 30.06.2025	1 211,9

CP + multiple d'EBE	6 267,3
CP + multiple de CA de maintenance	6 524,4
CP retraités + moyenne des méthodes	6 395,9

Commentaires

- Pour rappel, la valorisation établie en 2023 s'établissait à 5,0 M€

04

Prise en compte des valeurs au niveau
de COPAS



Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

COPAS

Détermination des plus-values latentes

En K€

Détermination des plus values latentes	SCI	SCI	SCI	SCI	Copas	Copas	CS	Total
	Copas Invest.	L'Invinérable	La Savine	MPA	Ascenseurs	Management		
Valeur déterminée	433,7	2 571,3	1 387,9	2 652,1	6 395,9	313,6		
Quote-part détenue	84,48%	99,98%	99,80%	64,83%	43,92%	92,26%		
Valeur des participations détenues	366,4	2 570,8	1 385,1	1 719,4	2 809,1	289,3		
Valeur des titres en comptabilité	168,1	1 106,9	261,6	370,2	110,5	289,3		
Plus value latente	198,3	1 463,9	1 123,5	1 349,2	2 698,6	0,0		6 833,4

Commentaires

- S'agissant de la participation dans la société CS MANAGEMENT, il a été retenu la situation nette au ressortant dans le dernier bilan au 31 décembre 2024, cette société ayant réalisé ses actifs. Le montant de la situation nette a été actualisé de l'approche de situation intermédiaire réalisée en interne.

Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

COPAS

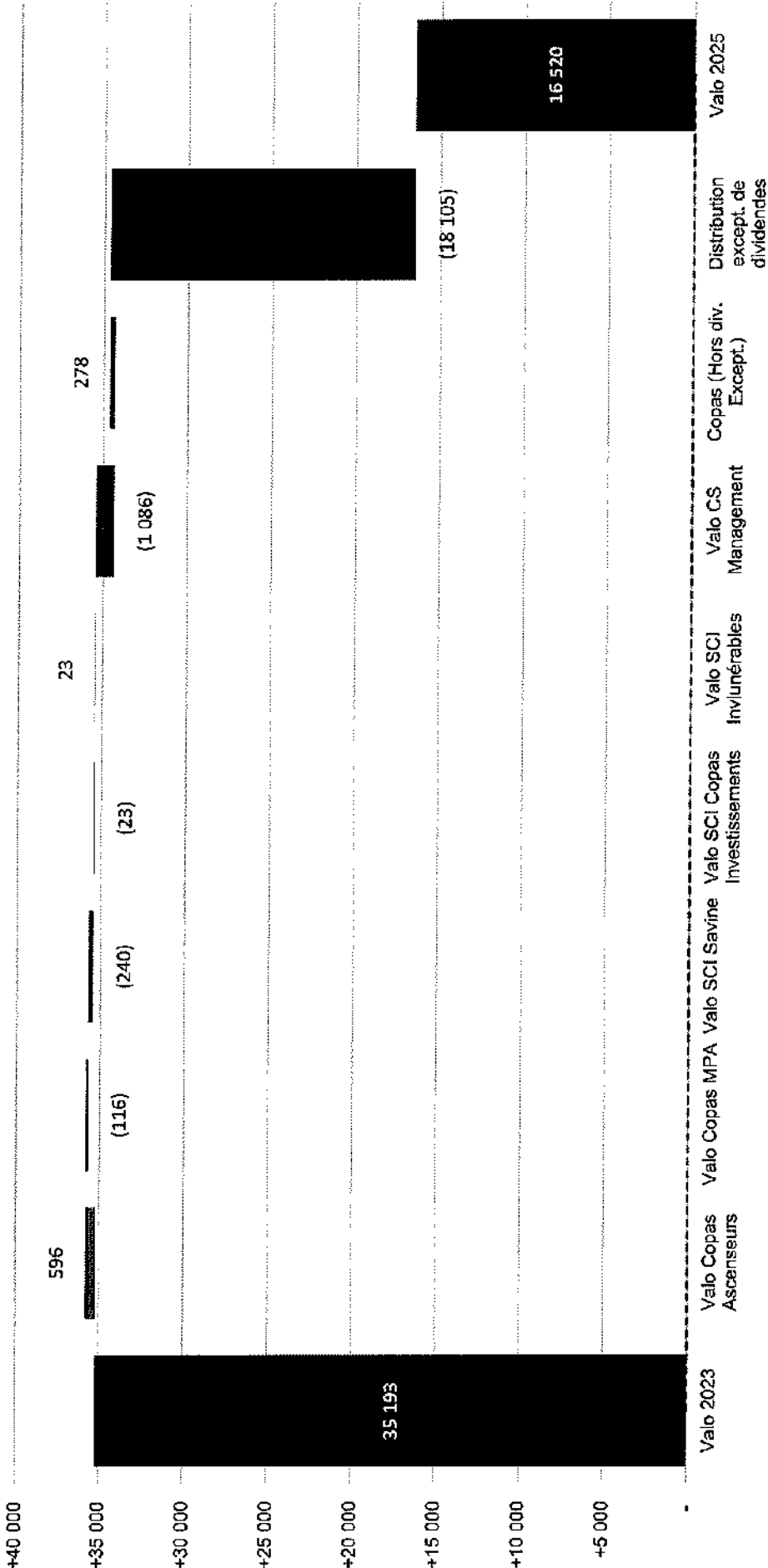
Retraitement des capitaux propres	
Capitaux propres au 30.06.2025	9 890,6
- fonds de commerce inscrit à l'actif	0,0
- engagements de crédit-bail	-21,6
- engagements retraite	N/A
+ économie d'IS sur engagements retraite	0,0
= Capitaux propres retraités au 30.06.2025	9 869,0
Plus value latente sur titres	
- IS sur Plus Value SCI Copas Investiss.	6 833,4
- IS sur Plus Value SCI L'Inulnérable	-86,6
- IS sur Plus Value SCI La Savine	-18,8
	-76,6
CP retraités + plus value latente	16 520,4

Commentaires

- Aucune revalorisation des actifs immobiliers figurant à l'actif n'a été réalisée
- Pour rappel, la valorisation établie en 2023 s'établissait à 35,2 M€. La forte baisse de la valorisation est principalement liée à une distribution de dividendes exceptionnels d'un montant de 18 M€ le 26/04/2024 à la suite de la cession de la société COPAS SYSTEMES

Retraitement des éléments financiers & valorisation des sociétés

Passage Valorisation du 30.06.2023 au 30.06.2025 ~ en K€



Philippe AUBERT

Associé

philippe.aubert@mazars.fr

+33 6 65 03 00 19

Mazars is an internationally integrated partnership, specialising in audit, accountancy, advisory, tax and legal services*. Operating in over 90 countries and territories around the world, we draw on the expertise of more than 42,000 professionals – 26,000+ in Mazars' integrated partnership and 16,000+ via the Mazars North America Alliance – to assist clients of all sizes at every stage in their development.

*Where permitted under applicable country laws

forv/s
mazars

ANNEXE 3 :
ETAT DES SURETES MOBILIERES DE LA SOCIETE AGEM ET
DES SOCIETES DONT LES TITRES SOCIAUX SONT
ATTRIBUES



Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

10 rue Georges Couderc 07200 AUBENAS

8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h30

www.greffe-tc-aubenas.fr - www.infogreffe.fr

1 / 5

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **A G E M**

Adresse requise : **Le Creux de Biguet 07130 Touloud**

N° d'identification : **419 392 501**

Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de : **CADRA - REY Claudine**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Gage sans dépossession

au 04/11/2025 Gage des stocks

au 04/11/2025 Nantissement de l'outillage et du matériel

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Privilège de vendeur

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:51

Etat du chef de : **A G E M, Le Creux de Biguet 07130 Touloud**

Requis par : **CADRA - REY Claudine**

Le greffier



[Signature]

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*A jour au 04/11/2025 Nantissement judiciaire de fonds
au 04/11/2025 Nantissement de fonds

Néant

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Déclaration de créance

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Hypothèque maritime

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:51

Etat du chef de : A G E M, Le Creux de Biguet 07130 Touloud

Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



<u>Hypothèques fluviales</u> <i>Article R. 521-2, 9° du code de commerce</i> A jour au 04/11/2025 Hypothèque fluviale
Néant

<u>Actes de saisies de bateaux</u> <i>Article R. 521-2, 10° du code de commerce</i>
Néant

<u>Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal</u> <i>Article R. 521-2, 11° du code de commerce</i> A jour au 04/11/2025 Biens inaliénables
Néant

<u>Contrats de location et clauses de réserve de propriété</u> <i>Article R. 521-2, 12° du code de commerce</i> A jour au 04/11/2025 Clause de réserve de propriété au 04/11/2025 Contrat de location
Néant

<u>Privilège du Trésor</u> <i>Article R. 521-2, 13° du code de commerce</i> A jour au 04/11/2025 Privilège du trésor
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:51
Etat du chef de : A G E M, Le Creux de Biguet 07130 Touloud
Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Privilège de la sécurité sociale

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

A jour au 04/11/2025 Warrant agricole

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Crédit-bail en matière mobilière

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation
portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement***Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:51

Etat du chef de : A G E M, Le Creux de Biguet 07130 Toulaud

Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'M' followed by a flourish.

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire*Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Prêts et délais

Néant

Protêts et certificats de non-paiement*Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*

A jour au 04/11/2025 Protêts

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)*Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)*

A jour au 04/11/2025 Warrants

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:51
Etat du chef de : A G E M, Le Creux de Biguet 07130 Touloud
Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier





Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

10 rue Georges Couderc 07200 AUBENAS

8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h30

www.greffe-tc-aubenas.fr - www.infogreffe.fr

1 / 5

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **SCI LA SAVINE**
 Adresse requise : **700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges**
 N° d'identification : **349 851 816**
 Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
 A la demande de : **CADRA - REY Claudine**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Gage sans dépossession

au 04/11/2025 Gage des stocks

au 04/11/2025 Nantissement de l'outillage et du matériel

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Nantissement de parts sociales

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Privilège de vendeur

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:51

Etat du chef de : SCI LA SAVINE, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges

Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



[Signature]

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*A jour au 04/11/2025 Nantissement judiciaire de fonds
au 04/11/2025 Nantissement de fonds

Néant

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Déclaration de créance

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Hypothèque maritime

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the greffier (court clerk).

<u>Hypothèques fluviales</u> <i>Article R. 521-2, 9° du code de commerce</i> A jour au 04/11/2025 Hypothèque fluviale
Néant

<u>Actes de saisies de bateaux</u> <i>Article R. 521-2, 10° du code de commerce</i>
Néant

<u>Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal</u> <i>Article R. 521-2, 11° du code de commerce</i> A jour au 04/11/2025 Biens inaliénables
Néant

<u>Contrats de location et clauses de réserve de propriété</u> <i>Article R. 521-2, 12° du code de commerce</i> A jour au 04/11/2025 Clause de réserve de propriété au 04/11/2025 Contrat de location
Néant

<u>Privilège du Trésor</u> <i>Article R. 521-2, 13° du code de commerce</i> A jour au 04/11/2025 Privilège du trésor
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:51
Etat du chef de : SCI LA SAVINE, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges
Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Privilège de la sécurité sociale

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

***Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.***

A jour au 04/11/2025 Warrant agricole

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Crédit-bail en matière mobilière

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation
portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement***Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'M' followed by a flourish.

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire*Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Prêts et délais

Néant

Protêts et certificats de non-paiement*Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*

A jour au 04/11/2025 Protêts

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)*Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)*

A jour au 04/11/2025 Warrants

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:51
Etat du chef de : SCI LA SAVINE, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges
Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



**Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas**

10 rue Georges Couderc 07200 AUBENAS

8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h30

www.greffe-tc-aubenas.fr - www.infogreffe.fr

1 / 5

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **LES BANQUETS**
 Adresse requise : **700 Rue André Malraux 07500 Guilhaud-Granges**
 N° d'identification : **428 189 872**
 Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
 A la demande de : **CADRA - REY Claudine**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Gage sans dépossession
 au 04/11/2025 Gage des stocks
 au 04/11/2025 Nantissement de l'outillage et du matériel

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Nantissement de parts sociales

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Privilège de vendeur

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
 Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:50
 Etat du chef de : LES BANQUETS, 700 Rue André Malraux 07500 Guilhaud-Granges
 Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*A jour au 04/11/2025 Nantissement judiciaire de fonds
au 04/11/2025 Nantissement de fonds

Néant

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Déclaration de créance

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Hypothèque maritime

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:50
Etat du chef de : LES BANQUETS, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges
Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the greffier (clerk) mentioned in the text.

Article R. 521-2, 9° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Hypothèque fluviale

Néant

Article R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

Article R. 521-2, 11° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Biens inaliénables

Néant

Article R. 521-2, 12° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Clause de réserve de propriété
au 04/11/2025 Contrat de location

Néant

Article R. 521-2, 13° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Privilège du trésor

Néant

Le greffier



Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Privilège de la sécurité sociale

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

***Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.***

A jour au 04/11/2025 Warrant agricole

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Crédit-bail en matière mobilière

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation
portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement***Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'M' followed by a flourish.

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire*Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Prêts et délais

Néant

Protêts et certificats de non-paiement*Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*

A jour au 04/11/2025 Protêts

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)*Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)*

A jour au 04/11/2025 Warrants

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GREFFE

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:50
Etat du chef de : LES BANQUETS, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges
Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier





Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
 10 rue Georges Couderc 07200 AUBENAS
 8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h30
 www.greffe-tc-aubenas.fr - www.infogreffe.fr

1 / 6

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **L INVULNERABLE IMMOBILIER**
 Adresse requise : **700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges**
 N° d'identification : **308 706 944**
 Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
 A la demande de : **CADRA - REY Claudine**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Gage sans dépossession

au 04/11/2025 Gage des stocks

au 04/11/2025 Nantissement de l'outillage et du matériel

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Nantissement de parts sociales

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Privilège de vendeur

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:50

Etat du chef de : L INVULNERABLE IMMOBILIER, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges

Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



[Signature]

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*A jour au 04/11/2025 Nantissement judiciaire de fonds
au 04/11/2025 Nantissement de fonds

Néant

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Déclaration de créance

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

A jour au 04/11/2025 Hypothèque maritime

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:50
Etat du chef de : L INVULNERABLE IMMOBILIER, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges
Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the greffier (court clerk).

Hypothèques fluviales

Article R. 521-2, 9° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Hypothèque fluviale

Néant

Actes de saisies de bateaux

Article R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal

Article R. 521-2, 11° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Biens inaliénables

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété

Article R. 521-2, 12° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Clause de réserve de propriété
au 04/11/2025 Contrat de location

Néant

Privège du Trésor

Article R. 521-2, 13° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Privège du trésor

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:50
Etat du chef de : L INVULNERABLE IMMOBILIER, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges
Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



[Signature]

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Article R. 521-2, 14° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Privilège de la sécurité sociale

Néant

Warrants agricoles

Article R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

A jour au 04/11/2025 Warrant agricole

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière

Article R. 521-2, 16° du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Crédit-bail en matière mobilière

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce

Article R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation
portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement**

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:50

Etat du chef de : L INVULNERABLE IMMOBILIER, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges

Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



[Signature]

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

A jour au 04/11/2025 Prêts et délais

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

A jour au 04/11/2025 Protêts

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

A jour au 04/11/2025 Warrants

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:50
Etat du chef de : L INVULNERABLE IMMOBILIER, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges
Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier



Observations

Transfert « entrant » :

Personne immatriculée au greffe suite à transfert en provenance du greffe Lyon en date du 25/03/2025. Nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelles inscriptions subsistant à ce greffe.

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

J'atteste avoir pris connaissance de
chacune des 66 pages constituant
les présentes annexes.

J'atteste avoir pris connaissance de
chacune des 66 pages constituant
les présentes annexes.

Signé par :

Eve TARRISSE - LABROSSE

5205B61052474B3...

Signé par :

Agnès BROTTES

21829FA4675C4CE...

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Aubenas

Délivré le : 06/11/2025 à 08:15:50

Etat du chef de : L INVULNERABLE IMMOBILIER, 700 Rue André Malraux 07500 Guilherand-Granges

Requis par : CADRA - REY Claudine

Le greffier

